

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES 30**

L'An Deux Mille Cinq, le 20 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Décembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Louis BARRET, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel MIENVILLE

Membres suppléants votants : Madame, Messieurs, Anne-Marie ROSÉ, Gérard FABRE,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Éliane CARLES, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Patrice MANGIONE,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Présents (titulaires et suppléants votants) : 28

Votants : 28

N° 8 - 180 / - 2005 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DES
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS DONT L'EXPLOITATION
N'EST PAS DÉLÉGUÉE

PUBLIE LE

03 JAN. 2006

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Affaires Générales, Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, en matière de « systèmes de traitement et réseaux structurants », une convention a été signée entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et les communes d'Arthès, Carlus, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Le Séquestre, Lescure, Puygouzon, Saliès, Terssac, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'assurer la continuité et d'organiser la gestion du service public d'assainissement en bénéficiant de l'expérience des agents communaux chargés jusqu'alors de l'entretien des réseaux d'assainissement et des unités de traitement, du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2005, échéance maximale stipulée dans la convention.

Dans la mesure où l'agent recruté par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au cours du mois de décembre 2005, n'occupera ses fonctions que courant mars 2006, il est proposé de prolonger, à titre exceptionnel, les conventions jusqu'au 31 mars 2006, sous la forme d'un avenant n°1, annexé à la présente délibération.

Ainsi, pour ces périodes transitoires les communes seront rémunérées proportionnellement au temps d'entretien estimé comme suit :

	Nombre d'heures de prestations annuelles	Nombre d'heures prestations pour la période du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006	Prix unitaire HT de l'heure en euros	Prix total HT en euros
Arthès	300	75	20	1500
Carlus	75	19	20	375
Dénat	125	31	20	625
Fréjairolles	125	31	20	625
Labastide-Dénat	75	19	20	375
Le Séquestre	400	100	20	2000
Lescure	400	100	20	2000
Puygouzon	375	94	20	1875
Saliès	400	100	20	2 000
Terssac	125	31	20	625
TOTAL	2 400	600	20	12 000

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **APPROUVE** le projet d'avenant N°1 à la convention pour l'entretien des ouvrages d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dont l'exploitation n'est pas déléguée

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant N° 1 à la convention pour l'entretien des ouvrages d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dont l'exploitation n'est pas déléguée.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 Décembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N° 1

**À LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
L'ALBIGEOIS**

Entre les soussignés

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
dont le siège est sis Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUÉRY
Représentée par son Président Monsieur Philippe BONNECARRERE
Autorisé à signer le présent avenant, par délibération du conseil communautaire
du 20 décembre 2005

D'une part

Et

LA COMMUNE DE
dont le siège est sis.....
Représentée par son Maire, Monsieur
Autorisé à signer le présent avenant, par délibération du conseil municipal
du

D'autre part

ARTICLE UNIQUE

Aux termes de l'exposé de la convention pour l'entretien des ouvrages d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, conclue entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la commune de, reçue en Préfecture le, l'article 6, « durée de la convention », suivant :

« La durée de la présente convention est fixée jusqu'au 31 décembre 2004. Elle se renouvellera ensuite par reconduction expresse pour des périodes de 6 mois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 2 mois avant la fin de la période en cours, sans que l'échéance de la convention ne puisse dépasser le 31 décembre 2005. »

est remplacé intégralement par l'article 6, suivant :

« La durée de la présente convention est fixée jusqu'au 31 décembre 2004. Elle se renouvellera ensuite par reconduction expresse pour des périodes de 6 mois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 2 mois avant la fin de la période en cours, sans que l'échéance de la convention ne puisse dépasser le 31 mars 2006. »

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Pour la Commune

Philippe BONNECARRÈRE